

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 12975**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Intégrateur de médias interactifs

Nouvel intitulé : Développeur(euse) intégrateur(trice) de médias interactifs

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
AUTOGRAF, CNA-CEFAG	Directeur d'Autograf, Directeur du CNA-CEFAG

Chaque certificateur est en mesure de délivrer la certification en son nom propre

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

326t Programmation, mise en place de logiciels

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'intégrateur de médias interactifs intervient au cœur du processus de production d'un média interactif, d'un site web ou d'une application multimédia (ou cross-media). Sous la responsabilité du chef de projet multimédia ou du chef de studio, il déploie - de la conception à la diffusion - ses capacités à l'analyse, la réalisation, l'intégration, le développement, la diffusion de contenu au service de l'utilisateur et la coordination de ressources.

Il est un des maillons centraux dans le processus de conception et de réalisation d'un projet multimédia : ses connaissances et sa maîtrise des technologies et des outils professionnels (logiciels) pour la réalisation de supports et applications multimédia (sites internet, DVD, applications pour téléphones mobiles...) lui permettent de pouvoir appréhender dans sa globalité, le projet qui lui est confié.

Sa culture générale et son intérêt pour les différents courants artistiques, techniques et les médias, lui permet de mieux appréhender son travail au quotidien.

En fonction des projets sur lesquels il intervient, l'intégrateur de médias interactifs travaille dans les domaines d'activités suivants :

- a. L'élaboration du cahier des charges technique ;
- b. La conception de la structure du projet multimédia ;
- c. La réalisation du projet, l'intégration des données multimédia ;
- d. La mise en conformité du projet donné ;
- e. La veille technologique.

Compétences ou capacités attestées

Faisant suite à une demande client, ou dans le cadre d'un appel d'offre, et après analyse des différentes dimensions techniques de la demande, collaborer à l'élaboration de la proposition sur les aspects graphiques et techniques.

En tenant compte des éléments constitutifs du projet, déterminer une méthodologie de travail en établissant la liste des ajustements à apporter en vue leur mise en conformité.

Après validation des grands principes graphiques et techniques, intégrer les images, les sons, le texte et les vidéos, dans les supports médias, en codant ces différents éléments conformément aux contraintes données, et en organisant l'animation des éléments graphiques. En testant les différentes composantes du projet, s'assurer de l'intégrité des éléments présentés et de leurs fonctionnements techniques afin de livrer un produit qui soit conforme aux normes qualités définies dans le cahier des charges.

Afin de concilier innovation et performance dans les propositions à effectuer à un client, s'informer des évolutions graphiques et technologiques liées au domaine professionnel, en consultant régulièrement la presse spécialisée, les salons et les sites internet référents.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'intégrateur de médias interactifs peut exercer ses compétences et capacités dans des entreprises comme :

- les studios de production graphique et de développement ;
- les agences de communication ;
- les maisons d'édition et prestataires de services multimédia ;
- les studios de communication intégrés, au sein d'une grande entreprise, d'établissements publics ou autres collectivités territoriales ;

L'intégrateur de médias interactifs peut aussi se mettre à son compte, et travailler seul, ou en collaboration avec d'autres indépendants, pour proposer une offre de service complète.

Intégrateur de médias interactifs - Chargé de production multimédia - Coordinateur technique multimédia - Assistant de chef de projet multimédia - Webdesigner - Concepteur/réalisateur multimédia - Assistant de directeur artistique - Animateur vectoriel 2D/3D - Développeur d'interface et d'interactivité (front-office) - Concepteur/réalisateur/animateur de jeux interactifs - Webmaster technique - Développeur de sites dynamiques web ou « mobile » - Technicien web radio ou web TV - Intégrateur HTML.

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1205 : Réalisation de contenus multimédias

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les situations d'évaluation liées à la certification s'appuient essentiellement sur la réalisation de productions telles qu'attendues au niveau du secteur professionnel :

L'analyse d'une demande client - La réalisation d'un cahier des charges techniques - Un storyboard, complet ou partiel - Des exemples de pages de codes écrites dans le cadre de la réalisation multimédia, composés de balisages HTML et d'une structure hiérarchisée - Des maquettes graphiques réalisées à l'aide des logiciels professionnels - La réalisation d'un projet global composé de bases de données, d'animations et de vidéos sonorisées, sur son support final de diffusion - Une solution technique et graphique permettant de finaliser un projet, à partir d'un exemple de projet multimédia non optimisé ou d'un projet erroné, en conformité avec les contraintes techniques initiales et le média de diffusion final.

En fonction des expériences des candidats et de leurs compétences, le titre professionnel peut également être obtenu par la mise en oeuvre d'une procédure de VAE

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	20% représentant de l'école et 80 % représentants professionnels
En contrat d'apprentissage	X	Uniquement pour CNA-CEFAG (CFA des Métiers de la Communication visuelle et du Multimédia) 20% représentant de l'école et 80 % représentants professionnels
Après un parcours de formation continue	X	20% représentant de l'école et 80 % représentants professionnels
En contrat de professionnalisation	X	20% représentant de l'école et 80 % représentants professionnels
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2004	X	20% représentant de l'école et 80 % représentants professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 14 juin 2006 publié au Journal Officiel du 23 juin 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 23 juin 2006, jusqu'au 23 juin 2011.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 31 août 2011 publié au Journal Officiel du 7 septembre 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Intégrateur de médias interactifs" avec effet au 23 juin 2011, jusqu'au 7 septembre 2016.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Arrêté du 9 décembre 2002 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Observations : L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 2000 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Arrêté du 4 janvier 2001 publié au Journal Officiel du 14 janvier 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Observations : Modification de l'arrêté du 22 juillet 1999, publié au Journal Officiel du 30 juillet 1999 (site).

Arrêté du 22 juillet 1999 publié au Journal Officiel du 30 juillet 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Intitulé : Technicien supérieur en intégration de données multimédia.

Pour plus d'informations

Statistiques :

35 bénéficiaires du titre par an

Autres sources d'information :

[CFA des Métiers de la Communication Visuelle et du Multimédia](#)

[AUTOGRAF Formation](#)

[CNA-CEFAG](#)

Lieu(x) de certification :

- CNA/CEFAG - 80, rue Jules Ferry - 93170 Bagnolet

- AUTOGRAF FORMATION - 35, rue Saint Blaise - 75020 - Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

CNA/CEFAG - CFA DES Métiers de la Communication visuelle et du Multimédia : 61, rue Orfila 75020 Paris / 163, av Gallieni 93170 Bagnole / 80, rue Jules Ferry 93170 Bagnole
AUTOGRAF FORMATION - 35, rue Saint Blaise - 75020 - Paris

Historique de la certification :

Ancien libellé : 'Technicien supérieur en intégration de données multimédia' (arrêté du 22 juillet 1999 publié au Journal Officiel du 30 juillet 1999)

Certification précédente : Intégrateur de données multimédia

Certification suivante : Développeur(euse) intégateur(trice) de médias interactifs